

# 5 minutes pour comprendre la loi Blanquer : de l'école de la "confiance" à l'école du "contrôle".



## Art. 1 FIN DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

IL INSTAURE POUR LES ENSEIGNANTS UN DEVOIR DE RÉSERVE JUSQUE LÀ RÉSERVÉ AUX CADRES DU SYSTÈME ÉDUCATIF.  
C'EST UNE MISE AU PAS DE LA PROFESSION.  
L'ÉTUDE D'IMPACT DE CET ARTICLE AVAIT EN EFFET DÉMONTRÉ QU'IL VISAIT À CONTRÔLER SON EXPRESSION NOTAMMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

## Art. 3 CADEAU AU PRIVÉ

LA MESURE PRÉSIDENTIELLE DE SCOLARISATION OBLIGATOIRE À 3 ANS EST À L'ORIGINE DE LA LOI, CELA ALORS QUE 97% DES ENFANTS DE 3 ANS SONT DÉJÀ SCOLARISÉS.  
LES VILLES DEVRONT FINANCER LES MATERNELLES PRIVÉES DÈS 2019.  
IL EST À CRAINDRE QUE LE BUDGET DES ÉCOLES PUBLIQUES SOIT IMPACTÉ...

## Art. 6 ÉCOLE DU SOCLE ?

CES ÉCOLES DU SOCLE RÉUNISSENT EN UN SEUL NOUVEL ÉTABLISSEMENT UN COLLÈGE ET UNE OU DES ÉCOLES. LE REGROUPEMENT EST DÉCIDÉ SANS CONSULTER LES ENSEIGNANTS.  
LE PRINCIPAL DU COLLÈGE DEVIENT LE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DES ENSEIGNANTS, QUELQUES DIRECTEURS DEVIENDRAIENT PRINCIPAUX ADJOINTS.  
QUID DES AUTRES ?

## Art. 9 FIN DE L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE

LE CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE (CEE) EST SOUMIS AU MINISTRE.  
IL REMPLACE LE CNESCO, QUI ÉTAIT INDÉPENDANT. DES ÉQUIPES D'INSPECTEURS ET D'USAGERS, FERONT UNE ÉVALUATION DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT.  
CE SYSTÈME, ANGLO SAXON, IMPOSERA UN PILOTAGE ÉTROIT DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES.  
IL RENFORCERA LA CONCURRENCE ENTRE ÉTABLISSEMENTS ET LES PRESSIONS SUR LES ENSEIGNANTS.

## Art. 10 & 12 ÉSPÉ CONTROLÉES

LA LOI SUPPRIME LES ÉSPÉ POUR LES REMPLACER PAR LES « INSPE » DONT LES DIRECTEURS SERONT DIRECTEMENT NOMMÉS PAR LE MINISTRE, ALORS QU'ILS ÉTAIENT ÉLUS JUSQUE LÀ.  
UNE AUTRE FORME DE MISE AU PAS POUR METTRE EN PLACE UN RÉFÉRENTIEL DE FORMATION AUX OBJECTIFS MÉCONNUS.  
ET TOUT CELA N'EST QUE LA PARTIE ÉMERGÉE D'UNE VASTE RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE.

## Art. 14 REMPLAÇANTS À BAS COÛTS

IL CRÉE UN DISPOSITIF DE RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS DÈS LA L2 À QUI POURRONT ÊTRE CONFIÉES DES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT EN RESPONSABILITÉ DE CLASSE.  
UNE MESURE CLAIREMENT DÉNONCÉE PAR LE SNUIPP-FSU QUI Y VOIT LA PORTE OUVERTE AU RECRUTEMENT À BAS COÛT DE REMPLAÇANTS PAS ENCORE FORMÉS.